



JESSICA FRANCE
Association Loi 1901

JFRANCE/170513/13049
ASC/AG/YB/SG

*Association à But non Lucratif régi par la Loi de 1901
Déclarée à la Préfecture de l'Isère sous le numéro 1\19873, publiée au Journal Officiel du 14 août 1991, et immatriculée
à l'INSEE sous le numéro : 382 765 410 00016, Code NAF : 7112B*

CEA - Grenoble - 17, rue des Martyrs - 38054 GRENOBLE CEDEX 9.

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET
ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2012
N°29**

Le 20 juin 2012,
A 14h00,

Les membres de l'Association JESSICA FRANCE se sont réunis dans les locaux du cabinet CARBONNIER LAMAZE RASLE & Associés, Cabinet d'Avocats, 8 rue Bayard – 75008 PARIS, en assemblée générale extraordinaire et ordinaire annuelle, sur seconde convocation.

Les membres fondateurs, actifs, associés et adhérents signent la feuille de présence lors de leur entrée en séance, tant en leur nom qu'au nom et pour le compte des membres qu'ils représentent.

Le quorum requis lors d'une seconde convocation tel qu'indiqué à l'article 18 des statuts étant réuni, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Monsieur Yves BOURDON, Président de l'Association, étant présent, est désigné comme Président de séance, et désigne Madame Isabelle DESJARDINS-AZOULAY en qualité de secrétaire de séance.

Le Président de Séance rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour de la compétence extraordinaire

1. Proposition de modifier les modalités de convocation des membres et modification de l'article 18 des statuts en conséquence ;
2. Pouvoirs pour les formalités.

Ordre du jour de la compétence ordinaire

3. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011
Le projet de compte rendu est consultable sur le site du programme CAP'TRONIC à l'adresse suivante : <http://www.captronic.fr/Compte-rendu-AG-21-juin-2011.html>

4. Lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
5. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
6. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2011 et du rapport moral et du rapport financier pour 2011 ; approbation des conventions réglementées ;
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
8. Constatation de la nomination de Monsieur Jean-François Somme en qualité de nouveau Président du CIRP Paris Nord Est en remplacement de Monsieur Jarry, démissionnaire ;
9. Renouvellement des administrateurs représentant les membres actifs ;
10. Renouvellement des administrateurs représentant les membres associés ;
11. Renouvellement des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents ;
12. Pouvoirs pour les formalités ;
13. Point sur l'activité 2012 ;
14. Questions diverses.

Il est demandé un tour de table pour que chaque membre présent se présente.

Il est fait lecture du rapport d'activité sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 et Monsieur MALICET commente les résultats de l'activité 2011.

L'exercice 2011 a vu un nombre record de séminaires (111) organisés en ne consommant pas tout le budget, qui plus est.

On observe une croissance du nombre de séminaires portant sur le logiciel embarqué, la gestion de l'énergie, la conformité aux normes et réglementations, les capteurs, les méthodologies de conception et de test, la gestion de projets, les IHM, l'électronique de puissance, l'éco-conception et la robotique.

Les séminaires portant sur les communications sans fil, la RFID et l'optoélectronique (LED) sont par contre en baisse. Ces sujets ont été beaucoup traités les années précédentes et font l'objet d'une demande moins forte de la part des PME.

Les comptes-rendus de conseil (CRC) réalisés représentent 114 % des objectifs, et les comptes-rendus de suivi (CRS) 109 % des objectifs.

S'agissant des adhésions, on constate que les adhésions atteignent 96 % des objectifs (153 nouvelles adhésions) et que les ré-adhésions atteignent 109 % des objectifs (262 ré-adhésions). Le total des adhésions et des ré-adhésions permet d'atteindre 104 % des objectifs.

169 entreprises n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2011, ce qui représente un taux de ré-adhésion de 64,5 %, honorable en raison du contexte économique actuel et des sollicitations de nombreuses associations.

En matière de PME aidées par un contrat d'appui technique, JESSICA FRANCE a essayé d'optimiser le budget alloué, ce qui a eu comme effet de maintenir le nombre de PME aidées à 262 PME (contre 264 PME en 2010), avec un montant de budget consommé en baisse plus marquée.

Du point de vue des marchés visés par les PME aidées par contrat d'appui technique, l'industrie reste le premier marché, devant l'habitat, l'équipement des lieux publics et des bureaux, la sécurité/sûreté/contrôle d'accès, puis la santé en légère baisse.

Du point de vue des problématiques technologiques traitées par ces contrats d'appui technique, l'électronique programmée est en hausse, tout comme le logiciel embarqué, la gestion de l'énergie et la robotique. La communication sans fil et les automatismes sont stables alors que les problématiques liées aux capteurs sont en légère baisse.

Par ailleurs, JESSICA FRANCE a réalisé en décembre 2011, au titre de l'extension du programme CAP'TRONIC au Logiciel Embarqué, 2 contrats d'expertise et 6 séminaires représentant 132 Journées Participants PME (JPP).

Jean-Philippe MALICET passe ensuite la parole aux directeurs inter-régionaux, qui commentent l'activité année 2011 par inter région.

Sébastien SALAS (Grand Sud Ouest) expose que l'année 2011 a été une très bonne année avec 34 séminaires organisés. 123 entreprises ont été conseillées par l'équipe, les PME ayant été accompagnées par un contrat sont suivies régulièrement, et la région détient un bon taux de ré-adhésion.

Jean-Yves DESMARRES (Ouest) indique que l'équipe CAP'TRONIC a réalisé dans l'inter-région 25 séminaires et a conseillé 116 PME. A l'exception des adhésions, tous les résultats obtenus dépassent les objectifs, tout en dépensant moins que ce qui était prévu. Le second semestre est cependant en baisse, en raison d'une activité plus faible en région Centre, où un nouvel ingénieur a été nommé. Celui-ci n'a pas encore obtenu des résultats significatifs.

102 visites de suivi ont été réalisées pour cette inter-région, ce qui est un très bon score. La préoccupation actuelle est une baisse de régime sur une région qui avait un bon niveau d'activité depuis plusieurs années.

Michel MARCEAU (Paris Nord Est) indique que 2011 a été une très bonne année, avec des chiffres records en matière de séminaires. La région a enregistré 117 adhésions dont un nombre important de ré-adhésions (76), ce qui est satisfaisant. On constate une très bonne répartition de l'activité, même sur les petites régions ; l'activité est homogène.

Jean-Philippe MALICET indique que l'inter-région Sud-Est a connu une année moyenne car un ingénieur est parti à la retraite fin juillet et sera seulement remplacé en 2012. Depuis juillet 2011, l'inter-région ne disposait donc que de 3 ingénieurs sur 4, ce qui explique la baisse du nombre de contrats soldés. Le nombre de séminaires est normal (24), le nombre de PME conseillées également (119). Mais du fait du nombre insuffisant d'ingénieurs, le temps consacré au suivi des PME accompagnées par un contrat, a été plus faible qu'auparavant (73 suivis). Le nombre d'adhésions et de ré-adhésions est resté stable avec un total de 96.

La représentation sur la carte de France permet de constater que les régions les plus actives sont l'Île de France, devant Rhône Alpes. Ensuite, l'activité est répartie de manière décroissante entre les régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine puis PACA et les autres régions.

Actions collectives 2011/2012 :

On constate un réel tarissement des financements locaux avec un coût d'ingénierie parfois disproportionné par rapport au montant de la subvention.

Jean-Philippe MALICET commente les 4 actions collectives encore en cours.

Puis la parole est donnée au Commissaire aux Comptes, qui présente les comptes en l'absence de l'expert comptable, Madame ROUSSIN.

Il expose qu'il a procédé personnellement à la révision des comptes et confirme qu'il les a certifiés sans réserve. Il souligne la qualité du travail réalisé.

Le bilan présente de grandes masses équilibrées, sans investissement important.

Puis il présente son rapport sur les conventions réglementées et précise qu'il n'y a pas de nouvelle convention. Compte tenu de la forme de JESSICA FRANCE, qui est une Association, il précise qu'il n'est pas nécessaire de rappeler les conventions antérieures.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance mets aux voix les résolutions de l'ordre du jour de la compétence extraordinaire de l'assemblée :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier les modalités de convocation pour permettre de convoquer les membres de l'Association, par lettre simple ou par courrier électronique, et par voie de conséquence, de mettre à jour le cinquième alinéa de l'article 18 des statuts qui serait rédigé comme suit :

Ancien **ARTICLE 18 - Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.)**

(rédaction du cinquième alinéa)

« La convocation est adressée aux membres par le Président de l'Association, par lettre simple, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Il comporte obligatoirement les points dont l'inscription est demandée par un membre. »

Nouvel **ARTICLE 18 - Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.)**

(le cinquième alinéa est modifié comme suit)

« La convocation est adressée aux membres par le Président de l'Association, par lettre simple ou par courrier électronique, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Il comporte obligatoirement les points dont l'inscription est demandée par un membre ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour extraordinaire, et personne ne prenant la parole, il est décidé de passer à l'ordre du jour ordinaire annuel de l'assemblée.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE ORDINAIRE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2011 dans la rédaction qui lui est soumise.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2011, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes et approuve les comptes de l'exercice écoulé, qui font ressortir un excédent comptable de onze mille trois cent vingt-deux euros et quarante et un centimes (11.322,41 €).

Quitus est donné aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat négatif de l'exercice, soit un excédent de onze mille trois cent vingt-deux euros et quarante et un centimes (11.322,41 €) au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la nomination de Monsieur Jean-François SOMME en qualité de nouveau Président du CIRP Paris Nord Est en remplacement de Monsieur Luc JARRY, démissionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs représentant les membres actifs, soit :

- Mme THEVENOD
- M. PLAINCHAULT
- M. PIERREY
- M. PETITPREZ

pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur BAUBAU, représentant les membres associés, pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents, soit Messieurs LEIBOVICI et CITEAU, pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour ordinaire de l'assemblée, la séance est levée.

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale signé par le président de séance et le secrétaire de séance à 15 heures.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE DE SEANCE